De Association Vigi-éole

À HAUTE GIRONDE JOURNAL

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir insérer dans vos colonnes le texte ci-dessous. En vous remerciant par avance, Cordialement,

Pour l'association Vigi-Eole le Président Daniel ARDOIN

"Il est surprenant qu'un élu, en l'occurrence le député Plisson, parle de l'implantation d'éoliennes à proximité de la centrale. Il semble nécessaire de lui rappeler que le Schéma Régional Eolien Aquitain (S.R.E.) approuvé par arrêté préfectoral exclut l'implantation de toute éolienne à moins de 5 kilomètres de la centrale.

Le dossier de ce schéma, porté par le Conseil Régional, a normalement été transmis à la mairie de Saint Caprais, dirigée par M. Plisson, comme à toutes les mairies, et les conseillers ont du être informés que plus de 500 hectares du territoire de leur commune sont retenus pour le développement de l'énergie éolienne. Si par mégarde le conseil municipal n'a pas répondu à la consultation publique organisée à cette occasion (du 1^{er} mars au 30 avril 2012), son avis est réputé favorable.

Avec l'amendement proposé par leur maire concernant la suppression du dispositif des Z.D.E., les conseillers de Saint Caprais, tout comme ceux des autres communes, n'auront plus leur mot à dire et laisseront ainsi les promoteurs installer des machines gigantesques à proximité des zones habitées, alors que le potentiel éolien des sites est déplorable.

D'ailleurs, on constate déjà que les puissances produites sont dérisoires par rapport aux puissances installées. A titre d'exemple, le 9 janvier 2013 à 16 heures, les éoliennes n'ont produit que 6% des 7000 mégawatts de puissance installée (source R.T.E.). Mais pourquoi les promoteurs de l'éolien industriel se priveraient-ils d'une manne financière faite de subventions publiques, de tarifs préférentiels et de défiscalisation ? Souhaitez-vous que ces dérives s'amplifient au détriment des contribuables et des consommateurs que nous sommes tous ?"